

Alfred Dufour

HISTOIRE DE GENÈVE

*Sixième édition mise à jour
17^e mille*

*Que
sais-je?*

À lire également en *Que sais-je ?*

COLLECTION FONDÉE PAR PAUL ANGOULVENT

Yvan Combeau, *Histoire de Paris*, n° 34.
Jean-Jacques Bouquet, *Histoire de la Suisse*, n° 140.
Jean-Marie Kreins, *Histoire du Luxembourg*, n° 3101.
Johann Chapoutot, *Histoire de l'Allemagne, de 1806 à nos jours*, n° 4020.
Christian Vandermotten, *La Belgique*, n° 4156.
Marc Meganck, *Les 100 mots de Bruxelles*, n° 4303.

ISBN 978-2-7154-3961-0
ISSN 0768-0066

Dépôt légal – 1^{re} édition : 1997
6^e édition mise à jour : 2026, mars

© *Que sais-je ?*/Presses Universitaires de France, 2026
170 bis, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris

INTRODUCTION

Genève, des origines à la formation de la Cité épiscopale

I. – Les origines celto-ligures et romaines

La première fois que le nom de Genève paraît dans l'histoire, c'est sous la plume d'un des plus célèbres historiens et hommes politiques romains, celle de Jules César. César, qui trace en même temps un saisissant portrait des Helvètes au début de ses *Commentaires de la Guerre des Gaules* (*De Bello Gallico*) de 52 av. J.-C., note en effet qu'à l'endroit où le Rhône sort du Léman se trouvait le seul pont menant du pays des Helvètes dans celui des Gaulois et qu'averti du projet des Helvètes de s'y installer, il gagna Genève pour leur barrer le passage.

Si c'est bien avec ce texte de la *Guerre des Gaules* qu'elle entre dans l'histoire, il s'en faut de beaucoup cependant que Genève – *Genua*, vocable probablement d'origine illyrienne ou ligure (à l'instar de Gênes, de Mantoue et de Padoue) et faisant référence à la proximité de l'eau (*genusus* = fleuve en illyrien) – ne date que de l'époque romaine. Site préhistorique remontant à plusieurs milliers d'années – les fouilles les plus récentes opérées sous le temple de Saint-Gervais ont permis d'identifier un habitat néolithique datant de 4500 à 4000 av. J.-C., – elle prendra pour des siècles la forme d'une importante agglomération à l'extrémité du Léman, à la vérité plus riveraine que lacustre. Les modifications des conditions climatiques du début du I^{er} millénaire av. J.-C., qui déterminent une élévation considérable du niveau du lac estimée à près de 10 m, entraînent la disparition des habitations des rives de la rade ; celles-ci se déplaceront, avec la venue des premières tribus celtiques sur le Plateau helvétique, vers la colline aux pentes abruptes qui domine l'issue du lac : c'est

ainsi que la « station lacustre » cédera la place dans la seconde moitié du I^{er} millénaire av. J.-C. à un *oppidum* gaulois. Genève constitue alors une bourgade fortifiée aux confins septentrionaux du territoire de la population celtique des Allobroges, dont la présence est attestée dès le v^e siècle av. J.-C., mais qui ne sera mentionnée pour la première fois dans l'histoire qu'à la fin du III^e siècle av. J.-C. à l'occasion du passage des Alpes par Hannibal (218 av. J.-C.).

« Genève est la dernière bourgade des Allobroges et la plus proche de l'Helvétie. De cette bourgade un pont donne accès au pays des Helvètes » (*Extremum oppidum Allobrogum est proximumque Helvetiorum finibus Genua. Ex eo oppido pons ad Helvetios pertinet*) –, la mention de Genève par Jules César en 52 av. J.-C. est importante à plus d'un titre. Elle ne constitue pas seulement, en effet, la première apparition de Genève dans un document écrit de l'histoire universelle ; elle situe en même temps les cadres géographiques et économiques, ethniques et institutionnels de l'essor de Genève.

Genève, carrefour et tête de pont. – Le premier élément à relever dans le texte de Jules César, d'ordre géographique et économique, tient au pont de l'Île, point de passage obligé du Plateau helvétique vers le midi et les cols des Alpes d'Italie, Petit-Saint-Bernard et Mont-Cenis notamment. C'est là ce qui fera de Genève un des points de croisement des grandes voies de communication européennes du nord au sud et de l'ouest à l'est, un carrefour (*quadrivium*) qu'atteste encore la toponymie de ses environs (Carouge, Le Carre). C'est là surtout ce qui favorisera, avec l'activité parallèle des pilotes de radeaux du Haut-Rhône (*ratarii superiores*) et des bateliers du Léman (*nautae Lemani*), un nœud de relations commerciales et l'apparition d'un marché (*emporium*) qui verra, à l'époque romaine déjà, des Grecs, des Germains, voire des Africains.

Le deuxième élément à retenir du texte de Jules César, d'ordre ethnique et institutionnel, c'est que Genève, bourgade fortifiée (*oppidum*) de la peuplade celtique des Allobroges, formellement soumise par les Romains depuis 122-120 av. J.-C., représente de ce fait une tête de pont romaine en terre gauloise. C'est là ce qui fera de Genève, intégrée à la Gaule transalpine ou Narbonnaise, d'abord une « ville-frontière » aux avant-postes de la romanité,

puis, après la conquête des Gaules, une « plaque tournante » des échanges commerciaux au cœur d'un immense territoire, où elle constitue une station de péage en même temps qu'un relais entre la Colonie de Vienne (*Colonia Julia Vienna*) et la Colonie équestre de Nyon (*Colonia Julia Equestris, Noviodunum*).

II. – Genève sous l'administration romaine

Ainsi que l'ont confirmé les fouilles les plus récentes menées dans les Rues-Basses, c'est avec le passage des Allobroges sous la domination romaine qu'un centre commercial d'importance s'établit à Genève, et c'est avec l'extension de cette domination aux Helvètes et surtout à l'ensemble de la Gaule que Genève « cesse d'être "une ville-frontière" pour devenir le centre naturel d'un vaste pays » (L. Blondel). Genève est alors en effet le nœud d'un réseau de voies de communication extrêmement diversifiées : *fluviales* par le Rhône vers le sud et les ports de la Narbonnaise, *lacustres* sur le Léman vers le nord et la Germanie, voire vers l'ouest et le col du Grand-Saint-Bernard, *routières* enfin vers Milan (*Mediolanum*), par le col du Petit-Saint-Bernard (*Alpis Graia*), vers Lyon (*Lugdunum*) et Vienne (*Vienna*) et vers Strasbourg (*Argentoratum*). De fait, elle devient une place d'échanges, un marché de transit (*emporium*) privilégié entre les produits du Midi et ceux du Septentrion, son rôle *économique* rejetant désormais, et pour longtemps, à l'arrière-plan sa fonction *militaire* (A. Babel).

De bourgade fortifiée, resserrée sur son acropole et fermée d'une enceinte, Genève se mue alors pour la première fois dans son histoire en « ville ouverte ». La « Haute Ville », traversée d'est en ouest par la voie décumane (correspondant approximativement aux actuelles *rue de l'Hôtel-de-Ville*, *Grand-Rue* et *rue de la Cité*) et centrée sur son *forum* intérieur avec son prétoire et ses temples, ne se prolonge pas seulement d'une « Basse Ville », avec son *forum* secondaire, son poste de péage et ses deux ports du Lac et du Rhône – celui des bateliers du Léman à la hauteur de Longemalle et celui des pilotes de radeaux du Haut-Rhône, à la hauteur de la Fusterie ; elle se double encore d'une « ville nouvelle », véritable faubourg résidentiel bâti sur l'actuel Plateau des Tranchées et équipé d'un château d'eau alimenté par le grand

aqueduc souterrain venant du pied des Voirons. À la jonction de cette « ville nouvelle » avec la « Vieille Ville » (Haute et Basse Ville), au carrefour principal des grandes voies de communication, se trouve le *forum* extérieur, qui correspond à l'actuel Bourg-de-Four.

Entrant ainsi dès le 1^{er} siècle de notre ère dans une période d'incontestable prospérité, qui coïncide avec celle de la *pax romana*, Genève se transforme et s'embellit, s'ornant en particulier d'opulentes villas de plaisance sur les bords du Léman, à la Grange comme à Sécheron, que se font édifier les plus riches Romains de la province ; elle attire également par l'agrément de son site nombre de fonctionnaires et de militaires, qui viennent y prendre leur retraite sur les rives de son lac. Rapidement romanisée, Genève demeurera cependant longtemps un simple bourg (*vicus*), jouissant sans doute d'une certaine autonomie, qu'atteste la présence d'édiles locaux, mais dépendant, pour l'essentiel, des magistrats de la « cité » de Vienne en Dauphiné, parmi lesquels se retrouveront nombre de ses notables.

III. – De l'Empire romain au royaume des Burgondes

Genève partagera désormais, sur le double plan *administratif* et *religieux*, la destinée des villes romaines de la République et de l'Empire. Elle passera ainsi, à la faveur des bouleversements suscités par les premières invasions des Alamans (260-277 apr. J.-C.) qui l'obligent à se replier sur la Haute Ville à l'intérieur d'une enceinte restreinte, et dans le cadre du démembrement de la « cité » de Vienne, du rang de bourg (*vicus*) à celui de « cité » autonome (*civitas*) à la fin du III^e siècle de notre ère (avant 280). Cette promotion, qui fait d'elle le chef-lieu d'une importante subdivision territoriale de l'Empire romain, la préparera à devenir au IV^e siècle le siège d'un évêché et par là même le centre d'un vaste diocèse relevant de la province de Vienne.

C'est ce qu'ont confirmé les fouilles récentes opérées à l'occasion de la restauration de la cathédrale Saint-Pierre (1976-2006), qui ont révélé les vestiges d'une « première cathédrale » édifiée entre 350 et 376. Quant au premier évêque de Genève dûment identifié, Isaac, il n'apparaît quant à lui qu'à la fin du siècle

(vers 400), au moment où « la création d'une deuxième cathédrale est bientôt devenue indispensable aux besoins du culte », dotant ainsi Genève d'une « cathédrale double » (Chs. Bonnet).

Mais Genève ne partagera pas seulement la destinée des principales villes romaines sur les plans *administratif* et *religieux* ; elle subira aussi le même sort que nombre d'entre elles sur le plan *politique* avec les grandes invasions germaniques. À ce propos, si elle survit seule au début du v^e siècle dans un rayon de cent kilomètres parmi les villes voisines à la vague destructrice des Alains, des Suèves et des Vandales, elle devra bien accepter l'implantation par voie d'alliance (*foedus*), au milieu du v^e siècle, des Burgondes, peuple fédéré de religion arienne, établi d'entente avec les autorités impériales romaines dans la problématique *Sapaudia*, entre le lac de Neuchâtel et la région de Lyon, jusqu'à devenir la première capitale de leur royaume (443). À ce titre, puis à celui de capitale secondaire, après l'adoption de Lyon comme capitale principale (vers 470), Genève voit, d'une part, les souverains burgondes installer leur palais dans les murs de l'ancien *praetorium*, le siège du gouverneur militaire romain, d'autre part et surtout, le roi Gondebaud y promulguer au début du vi^e siècle, et avant même la codification du droit romain pour ses sujets gallo-romains (*Lex Romana Burgundionum*), la première compilation des coutumes burgondes (*Lex Gundobada* = *Loi Gombette*), qui va régir pour plus d'un siècle les sujets burgondes du royaume ; enfin, Genève voit le fils de Gondebaud, Sigismond, premier roi catholique des Burgondes, qui sera canonisé par la suite, reconstruire, après son incendie lors d'une guerre entre princes burgondes, la cathédrale Saint-Pierre l'année même où il fonde l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune en Valais (515).

IV. – De l'annexion franque au Saint-Empire

Nœud commercial, siège épiscopal, capitale royale burgonde, Genève ne tardera pas à être victime avec le royaume burgonde de l'expansion franque et à être annexée avec lui au royaume des Francs.

Devenue franque en 534, Genève entrera tout naturellement dans les cadres typiques de l'administration franque, les comtés (*pagi* ou *comitatus*), qui correspondent à l'origine le plus souvent

aux diocèses, voire aux vieilles « cités » gallo-romaines. Du fait du silence et de l'obscurité qui suivent cette incorporation, il faudra attendre les descendants de Charlemagne, plus précisément « les partages faits par Louis le Pieux et ses successeurs » (P. Duparc), pour qu'apparaisse formellement au ix^e siècle un « comté de Genève » (*pagus* ou *comitatus genevensis*), le terme désignant tout à la fois une circonscription territoriale, l'office de celui qui est à sa tête et un ensemble correspondant de droits et de terres.

Rattaché à l'héritage de Lothaire au partage de Verdun en 843, Genève fera partie dès la fin du ix^e siècle du second royaume de Bourgogne, créé par le comte Rodolphe de la famille bavaroise des Welfs, qui est proclamé et sacré roi de Bourgogne en 888 à Saint-Maurice d'Agaune. Puis, comme ce royaume passera, faute de descendance, à la mort de Rodolphe III en 1032 à son neveu, l'empereur germanique Conrad II le Salique, couronné roi de Bourgogne à Payerne le 2 février 1033 et recouronné à Genève, après l'assujettissement de ses principaux adversaires, le 1^{er} août 1034, Genève fera désormais partie du Saint-Empire ; elle ne tardera pas à en constituer une *principauté épiscopale*, ainsi que le souvenir s'en est perpétué jusqu'à nos jours à travers la demi-aigle et la clef de ses armoiries.

PREMIÈRE PARTIE

Genève,
Seigneurie épiscopale